

# LE PAYSAGE, L'ÉLU ET LE PROJET

Comment conduire l'évolution des territoires par le paysage ?

Réfléchi en termes de projet, le paysage est essentiel et fédérateur pour imaginer des solutions d'avenir de nos territoires en mutation et cela à quelques échelles que ce soit.

Les projets de paysage apportent des solutions réalistes et facilitatrices qu'il faut connaître et comprendre afin de conduire des actions de bons-sens, vertueuses, souvent moins onéreuses et mettre toujours « le vivant » au coeur de ses préoccupations...

## PROGRAMME

### OBJECTIFS:

1- Identifier la responsabilité de l' élu dans la fabrique du paysage local.

2- Etre en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire.

16.17.NOV.2023

### Une formation construite et animée en partenariat avec :

Le Ministère de la transition écologique et l'Association des Maires de France se sont tournés vers la Fédération Nationale des CAUE pour expérimenter dans l'Ain 2 jours de formation au paysage pour les élus locaux.

Soutenue par la DREAL Auvergne - Rhone - Alpes, la DDT de l'Ain et la Fédération Française du paysage, cette action de formation a été conçue spécialement pour les élus locaux par les paysagistes conseillers de nombreux CAUE de France.

### Experts :

Plusieurs élus et experts du paysage, témoigneront successivement de leurs expériences et éclaireront ainsi la formation de leurs connaissances et expériences en la matière.

### Formatrice :

Lorène JOCTEUR, paysagiste-conceptrice issue de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles en 2010. En 2014, elle intègre le CAUE de l'Ain et arpente ainsi ses très divers paysages, en tant que paysagiste-conseillère. En 2020 elle se forme et devient formatrice.

### Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 15 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaires à l'apprentissage. 6 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

### Situations de handicap

Contactez-nous à [formation@caue-ain.com](mailto:formation@caue-ain.com) pour étudier au mieux votre demande spécifique de faisabilité.

### Pré-requis

Etre élu

**Prix de la formation :** gratuit



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Lieu de formation

Val de Saône, Fareins

Des informations complémentaires seront données lors de l'inscription.

### Durée

2 journées de 7h00.

### Horaires

9h00-17h00

### Pause déjeuner

Les repas seront pris en charge par le CAUE.

### Modalités et délai d'accès

L'inscription s'effectue en ligne ou grace au Qr code ci dessous :

<https://forms.gle/2yzuFazPdkNptmMM8>

L'inscription doit être finalisée 5 jours avant le début de la formation.





# LE PAYSAGE, L'ÉLU ET LE PROJET

Comment conduire l'évolution des territoire par le paysage ?

## OBJECTIFS:

- 1- Identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local.
- 2- Etre en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire.

## MODALITES

### Méthode

Une logique d'acquisition progressive des connaissances permettra d'aborder des notions de base puis d'approfondir le sujet. La formatrice et les animateurs s'appuieront sur une alternance de méthodes expositives (cours et exposés), interrogatives (quizz et questions ouvertes) et actives (exercices pratiques et mise en situation).

### Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage. Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposé aux apprenants. Une feuille d'émergence par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si l'apprenant a bien assisté à la totalité de la session.

### Supports

Un road book et une bibliographie seront remis à chaque participant.

### Public visé

Les élus locaux : Maire ou adjoint en charge de l'urbanisme, du cadre de vie ...

### CAUE de l'Ain

Organisme de formation, le CAUE est enregistré sous le n° 84010196301 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est référencé au Datadock. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Il dispose de l'agrément CNFEL pour la formation des élus, renouvelé le 20 février 2023.

Depuis le 11 février 2022, le CAUE de l'Ain a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation.

**Contact et Informations complémentaires auprès de Lorène Jocteur ou Nathalie Lequy.**

047421 11 31

[formation@caue-ain.com](mailto:formation@caue-ain.com)

[www.caue01-formation.org](http://www.caue01-formation.org)

## CONTENU DE LA FORMATION

### 16 novembre

#### Matin, le paysage autour de la table

##### A. Tel un monsieur ou madame Jourdain...

1. les compétences de ma collectivité et le paysage
2. qu'est-ce donc que le paysage ?

##### B. Le reflexe du paysage

1. effets de l'action territoriale sur le paysage
2. quel dispositif pour une prise en compte amont de toute décision ?

##### C. le paysage et le projet territorial

Découverte de la démarche paysagère pour faciliter-enrichir les projets :

1. les politiques territoriales paysagères locales
2. les politiques territoriales paysagères nationales et européennes
3. la méthode paysagère pour faciliter les projets

#### Après-midi, le paysage sur le terrain

Chaque participant sera invité à lire le paysage : le ressentir, l'apprécier et l'analyser.

Nous irons alors à la rencontre du paysage de Fareins, de ses élus qui ont parié sur le paysage communal pour donner une vision d'ensemble à tous leur projets d'aménagement.

### 17 novembre

#### Matin, le paysage sur le terrain

Après la journée consacrée à la maîtrise de la perception et de l'analyse du paysage, la visite de terrain sur cette deuxième matinée de formation permet de cerner in situ, les enjeux paysagers spécifiques à une problématique locale et de comprendre les projets de paysage envisageables et ou portés.

Nous irons ensemble du côté du Mont Brouilly (69) à la rencontre de la communauté de communes de la Saône et du Beaujolais ainsi que de la commune de Saint-Lager.

#### Après-midi, le paysage autour de la table

Une mise en situation pour tester vos acquisitions vous sera proposée.

Par groupe, vous bâtirez les grandes lignes d'un projet communal en vous basant sur les forces du paysage existant afin de conduire les transformations souhaitées à venir.